

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 025-212505325-20241205-20241205-BF

Berger  
Levrault



Séance du 12 décembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	20

Date de la convocation
06/12/2024

Date d'affichage
/12/2024

Objet de la délibération
Finances : Délibération modificative n°7 budget communal - fonctionnement

L'an deux mille vingt-quatre le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

**Étaient présents :**

**Mesdames et Messieurs les membres en exercice :**

Lylia CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène BAUD GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARECHAL, Franck NICOLAS, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

**Étaient excusés donnant pouvoir :**

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Marlène BAUD GABLE  
Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Lylia CALVAT,  
Christian MOREL donnant pouvoir à Nathalie CASTILLON  
Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN  
Delphine RAHON-SIMON donnant pouvoir à Cyril MARECHAL

**Étaient absents :**

Margaux PRAOM  
Violette SEGARD

Marlène BAUD a été désignée secrétaire de séance

Vu les articles L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à l'équilibre et à la gestion budgétaire des collectivités locales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable à la commune de Saône ;

Vu la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires pour couvrir des besoins spécifiques au chapitre 042, compte 681 ;

Considérant que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour assurer le respect des engagements financiers et la sincérité des comptes ;

Considérant que les crédits alloués au chapitre 042, compte 681, sont insuffisants et nécessitent un renforcement de 24 000 euros ;

Considérant que cette modification n'impacte pas l'équilibre global du budget communal, conformément aux dispositions du CGCT ;

Rapport d'information –

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général de collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits au budget principal.

Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et les recettes, ainsi que les mouvements d'ordres suivantes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Objet/libellé	BP VOTÉ	Montant DM	BP modifié
<b>DÉPENSE</b>					
042	681	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	314 600 €	24 000 €	338 600 €

Sur le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 POUR, 0 CONTRE 0 ABSTENTION

### DÉCIDE

- **D'AJOUTER** un montant de 24 000 € au chapitre 042, compte 681, par le biais d'une décision modificative.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer les ajustements comptables nécessaires.
- **DE CHARGER** M. le Maire de transmettre cette décision au comptable public compétent et de veiller à sa bonne application dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024

*Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.*

Fait à Saône, le 12 décembre 2024  
M. le Maire de Saône,  
Benoit VUILLEMIN



*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Délibération transmise à :  
Préfecture de Besançon  
DGFIP